

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites de la Direction de la Collecte et du traitement des déchets de la Communauté Urbaine de Bordeaux- Appel d'offres - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Rapport de présentation :

Par le marché 09/304R, notifié le 19 août 2009, la société DEIGEN France Security a été désignée par la Communauté urbaine de Bordeaux pour assurer la mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites exploités par la Direction de la Collecte et du traitement des déchets. Une agression sur un des gardiens le 24 avril 2001 avait conduit le Comité d'Hygiène et de sécurité à demander la prise de mesures de protection pour nos agents. Par ailleurs, lors de groupes de travail sur la sécurisation des déchetteries, il a été constaté que, dans les déchetteries où cet appui de gardiennage de sécurité aux agents des collectivités du département était absent, la pression sur ces derniers était très importante de la part de récupérateurs non autorisés.

Cependant, un rapport d'analyse interne de la CUB sur la sécurisation des déchetteries propose d'autres pistes (vidéosurveillance, limitation du temps de gardiennage, conteneurs sécurisés, collecte quotidienne...). C'est pourquoi, une expérimentation est prévue sur la déchetterie du Taillan Médoc sur 6 mois.

Dans l'attente de ses conclusions, le marché de gardiennage arrivant à son terme le 15 septembre 2013 et afin d'assurer la continuité de cette prestation, il vous est proposé de le relancer sans minimum afin de pouvoir mettre fin à cette prestation à tout moment. Ce marché est prévu pour une durée de un an ferme.

Les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation des opérateurs économiques afin de lancer un appel d'offres.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 3^{ème} alinéa, 57 à 59 du code des Marchés Publics avec publicité européenne. Cet appel d'offres ouvert prendra la forme d'un marché à bons de commande, avec fixation d'un maximum contractuel en prix, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

En application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à la direction de la commande publique ;

Le marché à bons de commandes est conclu à prix unitaires révisables semestriellement pour une période de un an ferme et un montant maximum de 1 500 000 € HT.

Eu égard à cette estimation, la mise en concurrence sera lancée au niveau européen.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET ANNEXE	C.R.B.
011	6282	11	TF00

Cette opération sera financée par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et en partie par le budget principal.

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui proposé :

- d'approuver le projet de dossier de consultation mis à disposition à la Direction de la Commande Publique,
- d'autoriser le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert,
- d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec les entreprises ou les groupements qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses à l'issue de la procédure de passation avec publicité européenne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le projet de dossier de consultation des entreprises, mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il est nécessaire de procéder au renouvellement du marché 09/304R relatif à la mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites de la Direction de la collecte et du traitement des déchets,

Afin de répondre à ce besoin, il est nécessaire d'organiser préalablement une consultation publique,

Cette consultation publique, eu égard à l'estimation financière des services communautaires, doit prendre la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne,

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à lancer ce marché public,

DECIDE

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation des entreprises est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ou les groupements qui auront émis les offres les plus avantageuses en fonction des critères de notation du règlement de consultation.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder à la recherche d'une entreprise en cas d'insuccès de cette consultation, soit par la voie d'une nouvelle procédure d'appel d'offres, sur la base d'un nouveau dossier de consultation adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par la voie d'une procédure de marché négociée comme le permet l'article 35 I 1^e du code des marchés publics.

Article 5 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers des exercices 2013 et suivant au chapitre 011, article 6282, CRB TF00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 MAI 2013**

PUBLIÉ LE : 16 MAI 2013

M. DIDIER CAZABONNE